construire le chemin de fer intercolonial sans savoir s'il coûtera quinze, vingt ou trente millions de piastres. La scule évaluation que nous ayons eue a été mentionnée par l'hon, membre pour Toronto, qui nous a dit que M. BRYDGES offrait de le construire pour dix-sept millions et demi de piastres.

L'Hon. M. MACPHERSON — Cette chambre n'a pas à s'occuper des questions

d'argent.

L'Hon. M. CURRIE—Si l'hon. membre persiste dans cette opinion, il peut s'attendre à recevoir de rudes leçons au sujet des priviléges de la chambre. Ne devons-nous pas en législateurs honnêtes, mettre le pays à l'abri des désastreux effets d'une législation hâtive et irréfléchie? Ne peut-on pas appliquer ces deux épithètes au mode de procéder qu'adopte aujourd'hui le gouvernement?

L'Hon. M. MACPHERSON—Je ne me place pas à ce point de vue et voiei pourquoi; mes électeurs ont examiné la question et sont parfaitement convaincus que cette

mesure doit être adoptée.

L'Hon. M. CURRIE-On nous a dit que tout le projet reposait sur un système de concessions mutuelles. Or, quelles concossions a-t-on faites au Canada? Quelles concessions a-t-on faites, en particulier, au Haut-Canada? On comprendra pourquoi le Uanada a tout cédé quand on saura que la Petite colonie de l'Île du Princo-Edouard, avec sa population de quatre-vingt mille ames, a eu voix égale dans la conférence en face du Haut-Canada, avec son million et demi, et le Bas-Canada, avec un million et un quart d'habitants. (Ecoutez!) C'est ainsi qu'a commencé le système des concessions de la part du Canada. Nous lui avons aussi cédé le droit de nous enlever le conseil législatif électif. (Ecoutes!) defie aucun hon. membre de cette chambre d'établir que ce n'est pas à l'instigation des provinces maritimes que le principe électif a 6té abandonné. J'en appelle à ce qu'a dit, sur ce point, l'hon. ministre des finances dans son fameux discours à Sherbrooke. O'était une seconde concession. Mais voyes la constitution qu'on nous propose! Les provinces maritimes n'ont, ensemble, qu'une Population de 700,000 ames. Cela pourrait faire croire qu'elles se seraient contentées, dans le conseil législatif, d'une représentation egale à celle du Haut-Canada, dont la population est double, et à celle du Bas-Canada, dont la population est aussi presque

double. Mais non, au lieu de 24 membres, il leur en a fallu 28: Voilà trois concessions importantes et distinctes faites par le Canada aux populations des provinces maritimes. De plus, notre part de la dette dans la confédération, sera seulement de \$62,—500,000 au lieu de \$82,500,000, comme c'est notre droit. En outre, nous assumons un fardeau de \$15,000,000, et nous leur donnons, en entrant, un bonus annuel que nous aurons à prélever dans le Haut-Canada au moyen de la taxe directe.

L'Hon. M. McCREA-La raison de cela est que les provinces maritimes nous

aideront à payer notre dette.

L'Hon. M. CURRIE-Mon hon. ami pour la division Western dit qu'elles nous aideront à payer les dettes de la confédération. Mais ce n'est pas une raison pour que nous leur fournissions de quoi payer leur dette locale. Et n'est-il pas absurde d'accorder à chaque province taut par tête d'après sa population pour défrayer les dépenses des gouvernements locaux? Tout le monde sait que la population des provinces maritimes n'augmentera pas à beaucoup près aussi vite que celle de cette province. L'accroissement de notre population fera donc que nous paierons beaucoup plus que nous ne recevrons. C'est une quatrième concession. La cinquième est faite au Nouveau-Brunswick. Nous lui donnons un bonus de \$680,000, et nous construisons le chemin de fer intercolonial en faisant croire au peuple que ce chemin traversera toutes les villes du pays. La Nouvelle-Ecosse a le droit d'imposer un droit d'exportation sur ses charbons ou autres minéraux envoyés dans le Haut-Canada ou ailleurs. Terreneuve reçoit un petit cadeau de trois millions de piastres, (en capitalisant la subvention annuelle comme je l'ai dit plus haut), pour l'engager à s'unir à nous. Mon hon, ami pour Port-Hope nous a parlé des écoles communes du Canada; à ce sujet on enlève, parait-il, d'un trait de plume un montant d'un million et un quart de piastres, -c'est encore, je suppose, une concession faite aux provinces maritimes. Et que nous donne-t-on en retour? Rien de ce qui nous reviendrait de droit. Le Haut-Canada aura 17 membres de plus dans la chambre basse, c'est justice, mais les provinces maritimes nous en améneront 47. On nous dit qu'on évitera ainsi les petites majorités. Lit si tout va bien, nous aurons toujours, sous la nouvelle constitution, un gouvernement fort comme celui dont le viel nous gratifie